POURTIER R. (2005): L'environnement en Afrique, nature, sociétés et développement, l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, url: http://www.ahjucaf.org/spip.php?article85.

ROCHEGUDE, A. (2005), Le droit d'agir, une proposition pour la « bonne gouvernance foncière », *in Droit, gouvernance et développement durable*, Cahiers d'Anthropologie du Droit 2005, Paris, Karthala, p.60.

ROSSI G., L'ingérence écologique. Environnement et développement rural du Nord au Sud, CNRS Editions, Paris, 2000.

SMAKE C., M. (1994), Compte rendu des travaux de la consultation sectorielle sur l'environnement et la lutte contre la désertification, CTA, N'Djaména, 21-22 novembre 1994.

SMAKE C., M. (1994), Compte rendu des travaux de la consultation sectorielle sur l'environnement et la lutte contre la désertification, CTA, N'Djaména, 21-22 novembre 1994.

SOUGNABE, S. P. (2002), Conflits agriculteurs-éleveurs en zone soudanienne au Tchad, Une étude comparée de deux régions : Moyen-Chari et Mayo-Kebbi, Actes du colloque, 27-31 mai 2002, Garoua, Cameroun.

GANOTA, B., G., -F ANKOGUI et *al*., (2009), Législation des migrations humaines et animales en Afrique centrale : cas du Cameroun, de la République centrafricaine et du Tchad, Actes du colloque « Savanes africaines en développement : innover pour durer », 20-23 avril 2009, Garoua, Cameroun.

Chapitre 5. Un héritage pour le projet Rônier : le modèle de Doba à l'épreuve du temps

Géraud Magrin

5.1 Introduction

La CNPC[60] n'arrive pas au Tchad dans un environnement vierge de toute histoire pétrolière. Ce pays a reçu au contraire le plus grand investissement privé en Afrique de la charnière des années 2000, à travers le projet d'exploitation des gisements de Doba mis en œuvre par un consortium dirigé par Exxon, avec l'appui de la Banque mondiale. Celui-ci a alimenté des débats importants, abondamment médiatisés, à l'échelle mondiale et nationale. L'héritage de Doba constitue donc un élément essentiel du paysage où s'insère le projet Rônier.

L'originalité du projet de Doba tient à son contexte et à l'identité des acteurs mobilisés. Sa gestation commence au milieu des années 1990, à une période où l'Afrique traverse une période de grande turbulence, qui se traduit par de nombreux conflits – du fait de la coïncidence de la fin des rentes géopolitiques de la guerre froide, des difficultés politiques et économiques qui marquent le cœur de l'ajustement structurel et de la démocratisation, favorable à toutes les surenchères identitaires (Magrin, 2010). La Banque mondiale, qui, dans le cadre de l'ajustement structurel, accompagne depuis la décennie précédente des réformes libérales des codes miniers et pétroliers destinée à attirer les investissements (Campbell, 2009), est sollicitée par Exxon pour accompagner un projet perçu comme étant à risque du fait de l'instabilité politique chronique du Tchad depuis son indépendance. Pour répondre à ses détracteurs, la Banque mondiale va appuyer le premier projet pétrolier explicitement mis au service de la lutte contre la pauvreté et de la cause du développement durable (Magrin, 2001 ; Donner, 2003), grâce à la mise en place de nombreuses mesures inédites en Afrique. Le chantier de construction des infrastructures commence en octobre 2000 et dure trois ans, la production débute en octobre 2003. Mais en 2005-2006, le gouvernement tchadien remet en cause certaines dispositions qu'il juge trop

[60] China National Petroleum Corporation.

contraignantes, entraînant une crise ouverte avec la Banque, qui se retire du projet. Entre 2006 et 2008, dans un contexte de crise politico-militaire liée à la coalescence de facteurs internes et du débordement de la crise du Darfour, l'argent du pétrole est largement utilisé pour acheter des armes (Behrends, 2008 ; ICG[61], 2009). Les Cassandres sont prompts à crier victoire : le modèle tchadien aurait tourné au naufrage (Pegg, 2009).

Pour savoir avec quel passé pétrolier la CNPC va devoir composer, il est essentiel de comprendre ce qu'il en a réellement été de la mise en œuvre et de l'évolution de la régulation environnementale à Doba. Il s'agit en effet d'une des dimensions dont l'exemplarité a été la plus recherchée, avec la gouvernance (Magrin, 2003 ; Maoundonodji, 2009). En 10 ans (2000-2010), doit-on considérer que la régulation environnementale mise en œuvre à Doba s'est dégradée petit à petit, suivant la mauvaise pente du cycle minier (van Vliet, 1998 ; Magrin, van Vliet, 2005) et illustrant les prophéties des tenants de la « malédiction des ressources naturelles » (Rosser, 2006) ? Ou bien au contraire peut-on identifier dans le domaine de l'environnement les ingrédients d'un espace de bifurcation en voie de constitution pour le système de régulation environnementale tchadien dans son ensemble, la résilience du dispositif de Doba permettant des effets de diffusion vers les nouveaux projets à venir, dont celui de la CNPC (Capoccia, Kelemen, 2007 ; van Vliet, Magrin, 2009) ?

La vision pessimiste s'inscrit dans la représentation dominante de la « malédiction des ressources naturelles », selon laquelle un ensemble d'effets négatifs seraient inéluctablement associés à l'afflux de rentes tirées de ressources naturelles. De nombreux auteurs considèrent ces dysfonctionnements dans les trois domaines de la macro-économie, de la gouvernance et des conflits (Rosser, 2006) ; on peut y ajouter

[61] International Crisis Group.

l'environnement. Les impacts négatifs qu'il subit auraient en outre tendance à s'aggraver avec le temps. En effet, selon van Vliet (1998), au fur et à mesure que progresse le cycle minier, la régulation environnementale se dégrade : les installations s'usent, tandis que la propension de l'entreprise à investir dans les mesures d'atténuation ou de correction de ses impacts diminue (elle n'a pas besoin, comme au début du projet, de se faire accepter par son milieu d'accueil ; l'investissement est amorti…).

Mais à l'inverse, les grands projets pétroliers comme ceux de Doba ont pu créer des espaces de bifurcation hors du chemin tout tracé de la « malédiction ». Ces espaces de bifurcation désignent des moments particuliers où des choix sont offerts aux acteurs clé, dont les conséquences sont potentiellement durables : une option est choisie parmi plusieurs, et une fois qu'elle a été choisie, il devient difficile de revenir à la situation antérieure (Capoccia, Kelemen, 2007). Van Vliet et Magrin (2009) postulent ainsi que les demandes de régulation multiformes exercées par le système pétrolier sur les acteurs mauritaniens et tchadiens, y compris étatiques, créent des conditions susceptibles de modifier durablement leurs pratiques dans un sens favorable.

Nous chercherons donc ici à éprouver les hypothèses suivantes :

- La mise en place du système pétrolier établit des régulations nouvelles incorporant à la marge des éléments préexistants ;
- Le système de régulation environnementale de Doba continue de fonctionner malgré le retrait de la Banque mondiale ;
- Le haut niveau de régulation n'empêche pas les tensions dans la zone pétrolière ;
- Malgré l'échec du « projet modèle », l'expérience de Doba est ancrée dans l'imaginaire tchadien et influence le projet CNPC.

Nous utilisons ici la littérature produite sur le projet Doba depuis son origine (Magrin, 2001 ; Magrin, 2003 ; Petry *et al*., 2005) jusqu'à la période récente (Maoundonodji, 2009 ; Pegg, 2009 ; Magrin, 2009 ; ICG, 2010), tout en prenant en compte les rapports de suivi des organismes comme le Groupe international consultatif (Gic) (voir notamment Gic, 2009), l'ECMG[62] et le Gramptc[63]. Ces données bibliographiques ont été complétées par des entretiens menés durant l'été 2010 à Ndjaména par l'auteur, ou par les collègues de l'équipe du présent projet de recherche restés plus longtemps sur le terrain à Ndjaména et dans la zone pétrolière, avec des cadres du service HSE[64] d'Exxon[65], des responsables actuels ou anciens[66] du CNTSC[67], des membres de la société civile (CPPN et CPPL[68], Gramptc, Belacd Doba, Oxfam), des villageois de Béro et Ngalaba, au cœur de la zone d'exploitation du projet Doba.

Ce chapitre s'organise en deux parties qui suivent la trame chronologique du cycle pétrolier. On commencera par évoquer la place des enjeux environnementaux lors de la mise en place du projet de Doba (1996-2004), à travers la présentation des principaux protagonistes et de leurs intérêts, celle des mesures qui firent l'exemplarité du projet, tout en montrant combien les débats permanents ont contribué à les améliorer ; puis, nous nous interrogerons sur l'évolution de la régulation environnementale depuis le conflit entre l'État tchadien et la Banque mondiale (2005-2010), en analysant les conséquences de la crise avec la Banque sur les régulations environnementales, les pratiques d'Exxon et leurs effets sur la situation sociale dans

[62] External Compliance Monitoring Group.

[63] Groupe de recherches alternatives et de monitoring du projet pétrole Tchad Cameroun.

[64] Health Security Environment.

[65] Notamment MM. Théophile Pinabeï, Essaïe Rockoulyo et Moustapha Daoud.

[66] Notamment MM. Mahamat Bechir, actuel Secrétaire exécutif, et Ismaël Moctar, qui fut longtemps superviseur du site.

[67] Comité technique national de suivi et de contrôle des aspects environnementaux des projets pétroliers.

[68] Commission permanente pétrole Ndjaména (CPPN) et Commission permanente pétrole locale (CPPL), basée à Moundou.

la zone pétrolière, enfin, le comportement des différents acteurs face à la progression du cycle pétroliers.

5.2 Les enjeux environnementaux d'un « projet modèle » (1996-2004)

5.2.1 La mise en place du projet : attentes et jeux d'acteurs

L'histoire pétrolière longtemps contrariée du Tchad et les acteurs impliqués expliquent la charge imaginaire et donc les attentes associées au projet de Doba.

Au Tchad, l'exploration pétrolière commence dans les années 1950. Les premières découvertes importantes sont réalisées dans le bassin de Doba en 1973 sous l'égide de Conoco. Mais les soubresauts successifs de la vie politique nationale vont en retarder l'exploitation. La chute du président Tombalbaye, en 1975, puis l'apogée de la guerre civile, entre 1979 et 1982, enfin le renversement d'Hissein Habré par Idriss Déby, en 1990, empêchent les consortiums successifs, à dominante américaine, d'exploiter cette découverte (Maoundonodji, 2009 : 243-250).

Aussi le pétrole et les rêves d'enrichissement qui y sont associés résonnent-ils d'une façon particulière dans l'imaginaire tchadien au moment où se précise le projet porté par la Banque mondiale : en effet, l'imaginaire du développement associé à cette institution internationale s'y mêle à celui du pétrole et d'Exxon (la ressource centrale du système économique mondial du XXe siècle, exploité par la première entreprise du monde, originaire de la superpuissance américaine), dans une attente démultipliée par 30 ans d'attente - avant 3 ans de chantier et 30 ans d'exploitation annoncée.

L'originalité du projet vient donc de l'implication de la Banque et des jeux d'acteurs qui en résultent. Après de premiers contacts en 1993, une demande de cofinancement est formulée par Exxon à la Banque en 1994, au nom du consortium alors constitué

d'Exxon, Shell (40% chacun) et Elf (20%) (Maoundonodji, 2009 : 255). Entre 1996 et 2000, tandis que le projet se précise, un débat s'engage entre ses promoteurs et ses adversaires (Magrin, 2001 ; Magrin, 2003 ; Petry, Bambé, 2005).

Le projet consiste à exploiter 300 puits de pétrole[69] dans les savanes du sud du Tchad, près de Doba[70], dont la production – de 225.000 barils par jour au maximum - sera exportée pendant 30 ans par un oléoduc de 1.070km allant jusqu'à Kribi, sur le littoral camerounais.

Les principaux partisans du projet, tout en mettant en avant son exemplarité, poursuivent des objectifs différents, potentiellement contradictoires. Ainsi, pour l'État tchadien, l'ère pétrolière est présentée à la population comme la sortie de la misère et de la pauvreté ; elle représente une occasion unique pour ce pays pauvre de bénéficier de ressources importantes, tout en permettant éventuellement à l'État de reprendre la main et de sortir de la situation de dépendance associée à l'ajustement structurel.
Pour la Banque mondiale, le projet constitue une occasion de redorer son blason – devant les attaques suscitées par les médiocres résultats des politiques d'ajustement structurel – en opérant un pari : utiliser un projet pétrolier, dans un pays parmi les plus pauvre et instable du monde, au service des objectifs de la lutte contre la pauvreté et du développement durable. Il s'agit, par la mise en place de mesures d'accompagnement adéquates, de rédimer l'État tchadien malgré lui, en constituant un cadre de régulation (macro-économique et environnemental) favorable.

---

[69] Une base située à Komé polarise les flux des différents champs. Elle abrite un certain nombre d'infrastructures dont la description détaillée figure dans l'EIE (voir par exemple Exxon 1999a).

[70] Les champs de Komé, Miandoum et Bolobo sont en réalité situés à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de la ville de Doba, chef-lieu du Logone oriental. On désigne couramment le projet sous le nom de la capitale régionale la plus proche.

Pour Exxon, outre la rentabilité économique et la perspective de consolider et de diversifier ses positions dans le Golfe de Guinée[71], le projet tchadien fournit une occasion d'apprentissage dans la conduite de projet en contexte géopolitique difficile[72] d'autant plus intéressante qu'il bénéficie du parapluie de la Banque mondiale. La participation de celle-ci n'est en effet pas tant nécessaire du point de vue financier – ses prêts représentent moins de 10% du montant du projet – que parce qu'elle garantit l'investissement, en assurant la médiation entre l'opérateur et un système sociopolitique tchadien jugé imprévisible[73].

Les adversaires du projet pétrolier tchadien se recrutent principalement au sein de la société civile. Les organisations internationales mettent beaucoup l'accent sur les risques de reproduire les drames du Nigeria, présenté comme l'anti-modèle absolu. L'identité des protagonistes (Les amis de la terre, Greenpeace, etc.) oriente souvent les débats sur les risques environnementaux. Au sein de la société civile tchadienne, l'accent est mis en revanche principalement sur les dimensions politiques et de gouvernance : on dénonce notamment les risques de renforcement d'un régime dictatorial et corrompu.

La présence de la Banque mondiale explique l'âpreté du débat : en constituant un garant indispensable pour Exxon, mais aussi du fait de son statut d'acteur majeur des politiques du développement en Afrique et ailleurs – les années 1990 constituant de ce point de vue pour elle un apogée -, elle agit comme un chiffon rouge sur la société civile internationale. Le contexte pétrolier semble ainsi contribuer à exacerber les relations de dépendance, sur le modèle de l'aide, où l'asymétrie des relations n'exclut ni une certaine autonomie des dominés ni la poursuite par eux de stratégies actives

---

[71] Exxon est notamment le principal opérateur en Guinée Équatoriale, dont la production monte en puissance à partir de la fin des années 1990.

[72] Au milieu des années 1990, Exxon n'avait guère mis en œuvre de projets comparables (dans des PMA (Pays moins avancés) en situation de conflit). Ses opérations avaient pour cadre principalement les États-Unis, le Moyen-Orient et des champs *off shore*.

[73] La Banque prête aux États tchadien et camerounais les ressources nécessaires pour qu'ils puissent devenir actionnaires des sociétés exploitantes de l'oléoduc, Cotco et Totco.

d'extraversion (Bayart, 2006). L'engagement de la Banque Mondiale, en juin 2000, donne le signal de la concrétisation du projet.

5.2.2 Les contours du modèle

L'exemplarité du projet Doba tient au cadre de régulation mis en place sous l'égide de la Banque mondiale dans les domaines de la gouvernance et de l'environnement – sur lequel nous mettrons ici l'accent[74]. Les conditionnalités qui figurent dans l'accord de prêt entre la Banque mondiale et l'État tchadien signé en 1999 mettent l'accent sur deux dimensions principales, la gouvernance et l'environnement (Maoundonodji, 2009 : 255), qui seront l'objet de différentes mesures d'accompagnement de la Banque. En matière de gouvernance, la mesure phare est la loi n°001 de 1999, qui encadre l'utilisation des revenus pétroliers selon une répartition prédéfinie en faveur des secteurs prioritaires de la lutte contre la pauvreté. Elle est abondamment décrite et commentée dans la littérature (voir Massuyeau, Dorbeau-Falchier, 2005 ; Maoundonodji, 2009: 291).

Dans le domaine de l'environnement, la Banque a exigé comme préalable à son intervention le vote par le parlement tchadien d'une loi adaptée au nouveau contexte. Cette exigence sera satisfaite par la loi 14/PR/98 du 17 août 1998 sur les principes généraux de protection de l'environnement, qui prévoit notamment l'obligation de réaliser une Étude d'impact environnementale (EIE) et un Plan de gestion de l'environnement (PGE) avant toute construction d'infrastructure importante. Cette loi ne constitue néanmoins qu'un premier pas dans la mise en place d'un cadre légal modernisé, car elle est incomplète – rien n'est prévu par exemple en cas de

[74] Nous mettons ici l'accent sur le dispositif mis en place au Tchad – la situation au Cameroun n'ayant guère d'influence sur le projet Rônier.

déversement accidentel d'hydrocarbures[75] -, et surtout, ses décrets d'application ne seront publiés qu'en août 2010.

L'accord de prêt du 29 mars 2001 entre la Banque mondiale et le Tchad précise les normes et les standards applicables au projet (Maoundonodji, 2009 : 288) : les normes techniques sont celles de l'industrie étatsunienne, les normes sur l'environnement, les droits de l'homme, la réinstallation, le patrimoine culturel étant celles du groupe de la Banque mondiale. Le respect de ces normes fait donc partie des engagements de l'État tchadien vis-à-vis de la Banque. Une EIE assortie d'un PGE – prévoyant notamment les conditions de compensation et réinstallation des personnes affectées par le projet – sont logiquement prévues.

Les mesures de suivi et de contrôle contribuent aussi à l'originalité du projet. Dans le domaine de la gouvernance, un Collège de contrôle et de surveillance des revenus pétroliers (CCSRP), où la société civile tchadienne est dûment représentée, est chargé de vérifier que l'utilisation des fonds pétroliers est conforme à la loi n°001 de 1999. Un Groupe international consultatif (Gic) est mandaté par la Banque mondiale pour effectuer, deux fois par an, des missions de suivi de l'ensemble du projet, et formuler des recommandations de nature à l'améliorer.

Dans le domaine de l'environnement, un dispositif à trois niveaux est mis en place, en plus de l'action du Gic : l'opérateur a son propre système de suivi, Exxon EMP (Environmental management plan). La Banque a appuyé la mise en place d'un organisme interministériel chargé de suivre les aspects environnementaux du projet pour le compte de l'État tchadien, le CTNSC. Entre 2000 et 2007, celui-ci compte 21 personnes, dont 12 cadres. Enfin, l'ECMG exerce un monitoring externe spécifique

[75] Entretien avec Alyom Djerambete, ancien directeur du Facil (Fonds d'action concerté d'initiatives locales).

aux questions environnementales. Mandaté par la Société financière internationale, une des filiales de la Banque impliquée dans le projet, il effectuait une à deux visites par an pour vérifier la conformité des pratiques avec les spécifications du plan de gestion de l'environnement.

Enfin, la Banque mit en place des mesures d'accompagnement. Deux prêts au Tchad de l'Agence internationale pour le développement (AID) servirent à financer un projet de gestion de l'économie à l'ère pétrolière et un projet de renforcement des capacités de gestion du secteur pétrolier (Maoundonodji, 2009 : 274). Le second servit notamment à financer le CTNSC, ainsi que des mesures d'urgence destinées à atténuer les impacts anticipés du chantier pétrolier – censé alimenter des flux migratoires importants vers les zones de travaux, et ainsi exercer des pressions insupportables sur les infrastructures existantes et sur l'environnement (Magrin, 2009). Le Facil fut mis en œuvre dans ces perspectives, et obtint des résultats mitigés (Magrin, 2003).

5.2.3 Des débats permanents qui font parfois évoluer le projet

Les débats qui ont entouré l'élaboration puis la mise en œuvre du projet, entre 1996 et 2003, ont contribué à élever le niveau de la régulation environnementale et celui des mesures de compensation des impacts du projet.

Ainsi, les actions des ONG internationales menées fin 1997 début 1998 – à travers par exemple la campagne « Banque mondiale, pompe A'fric des compagnies pétrolières », portée par Agir Ici (voir Agir Ici, 1999) et Les amis de la terre, avaient pour objectif d'éviter la réalisation du projet, et surtout de ne pas permettre que des fonds IDA (Association internationale pour le développement) y soient affectés (Maoundonodji, 2009 : 265-266). Certains milieux politiques allemands sensibles à l'argumentaire répercuteront le débat jusqu'au sein de la Banque (*ibidem*).

Au Tchad, les premiers documents d'une EIE qui circulent en 1997 sont d'abord peu accessibles à la société civile, qui se mobilise ensuite face à ce qu'elle perçoit des insuffisances des documents. En janvier 1998, le séminaire de Donia voit la structuration des revendications de la société civile sur les thèmes de la gouvernance et de l'environnement. Elle aboutira à la reprise de certains points de l'étude EIE, et à l'élaboration du PGE. En avril 1999, un second grand séminaire de la société civile est organisé à Bébédja. Ces moments forts de mobilisation de la société civile permettent la structuration de réseaux d'ONG consacré au suivi des activités pétrolières, et d'organisations spécialisées : les réseaux CPPN (à Ndjaména) et CPPL (à Moundou), le Resap (Réseau de suivi des activités pétrolières) à Sarh, l'Epozop (Entente des populations de la zone pétrolière), dans les cantons producteurs de pétrole, voient le jour dans ces circonstances (Maoundonodji, 2009 : 267). Le Gramptc sera créé peu après à Ndjaména, en décembre 2001, avec comme objectif d'aider à la construction d'un argumentaire technique plus pertinent de la société civile face aux impacts pétroliers.

Un certain nombre de sujets vont concentrer les principales controverses. Au Cameroun, le sort des pygmées, la biodiversité et la fragilité littorale du site de Kribi vont cristalliser les débats. Au Tchad, ceux-ci vont d'abord se focaliser sur la gouvernance : la création du Gic est indissociable des campagnes de la société civile internationale de 1997-1998 ; de même, la composition du CCSRP sera modifiée après le séminaire de Bébédja, en faveur de la société civile. Puis, à l'approche du début du chantier et devant les premiers impacts, les revendications se déplacent vers les thèmes environnementaux : l'EIE est d'abord l'objet de critiques, avant d'être revue.

Malgré toutes les mesures mises en place, le chantier va entraîner un certain nombre de tensions dans la zone pétrolière (voir Magrin, 2003). Populations et ONG dénoncent l'inflation, l'insuffisance de l'emploi par rapport aux attentes (et la

concurrence déloyale des allochtones ou des étrangers), les problèmes posés par les compensations.

Ce sujet cristallise beaucoup de mécontentements : on indexe les pratiques de corruption des chefs néo-traditionnels, qui prélèvent souvent 10% des sommes versées ; les compensations individuelles créent des jalousies au sein de sociétés jusqu'ici égalitaires, les compensations collectives sont souvent mal adaptées (choix des infrastructures limité et qualité contestée), les barèmes parfois injustes. Le cas des manguiers constitue l'exemple emblématique des acquis de la mobilisation de la société civile : après un bras de fer avec le consortium et la prise à témoin de la Banque, la société civile obtient une réévaluation du barème de compensation de chaque manguier coupé pour les besoins du projet, la somme versée pour un arbre adulte passant de 3.000 à 550.000Fcfa (Petry *et al*., 2005 : 83-87).

Le Plan de développement régional (PDR), prévu par l'accord de prêt pour répondre aux tensions sur les infrastructures et les ressources naturelles liées à l'afflux de migrants du chantier, est mis en œuvre avec beaucoup de retard, alors que les travaux sont presque terminés (2003), et selon une méthodologie qui ne satisfait pas le besoin d'implication de la société civile, qui en bloque le processus. De même, malgré l'application des standards élevés d'Exxon et de la Banque mondiale, un certain nombre de cas de non-conformité (par rapport au PGE) sont signalés durant le chantier (Gramptc, 2003 ; Gramptc, 2004 ; voir aussi les rapports de l'ECMG ou du Gic).

De la période 1996-2004, on peut donc retenir des débats incessants autour notamment des questions environnementales, tant avant que pendant le chantier de construction de l'infrastructure, permettant certaines améliorations. On constate aussi que la mise en œuvre de standards environnementaux élevés et de mesures

d'accompagnement significatives (Facil, compensations) s'accompagnent d'impacts environnementaux habituels, mais qui constituent des facteurs de tension sociale. Les projets de renforcement des capacités nationales – de la Banque mondiale en faveur de l'État ; de la société civile internationale vers la société civile tchadienne – ne suffisent pas à remettre en cause la persistance d'une forte asymétrie entre acteurs. Ce contexte s'accompagne donc de contestations permanentes dans la zone pétrolière, où les perturbations sociales vont se prolonger au cours de la séquence ultérieure.

5.3 Le modèle à l'épreuve du temps (2005-2010) : vers un relâchement de la régulation ?

5.3.1 La crise avec la Banque mondiale et la régulation environnementale

La crise entre le gouvernement du Tchad et la Banque mondiale modifie le cadre de régulation environnementale du projet de Doba sans le remettre totalement en cause.

En effet, à la fin de l'année 2005, le gouvernement du Tchad décide de modifier la loi n°001 de 1999 – une nouvelle loi est adoptée, qui supprime le fonds pour les générations futures, élargit la part des recettes utilisables pour les besoins courants de l'État ainsi que la liste des secteurs prioritaires (auxquels sont ajoutés notamment la sécurité et la justice). Cette modification catalyse les tensions existant jusque là entre l'État tchadien et la Banque. Après deux ans de relations difficiles marquées par une succession de crispations et d'accords provisoires[76], la crise se dénoue en août 2008, avec le remboursement anticipé par le Tchad du prêt de la Banque au titre du projet (pour les détails, voir Pegg, 2009).

[76] Dans un contexte géopolitique caractérisé par l'imbrication de la guerre du Darfour et des troubles politico-militaires tchadiens, dans lequel les États-Unis et la France jouent les médiateurs entre le Tchad et la Banque pour préserver autant que possible la stabilité du pays servant de base arrière à la gestion humanitaire du Darfour.

Le système de suivi environnemental fait d'emblée les frais de la crise. En effet, en 2006, la Coordination nationale du projet pétrole (CNPP) est dissoute. Cette structure coiffait tous les projets de la Banque mondiale en accompagnement du projet pétrolier. Le CTNSC, qui y était rattaché, n'a plus aucun moyen. Les différents ministères, qui n'avaient pas vu d'un bon œil une structure *ad hoc* capter tous les moyens du suivi environnemental, se satisfont de la disgrâce qui au sommet de l'État entoure le comité, suspect d'être un héritage trop direct de la Banque. De même, les programmes d'accompagnement mis en œuvre sous l'égide du CTNSC, et perçus à ce titre comme liés à l'influence de la Banque, se retrouvent bloqués, le gouvernement tchadien rechignant à en financer le fonctionnement. C'est le cas par exemple du Facil et du PDR – dont le processus, qui avait repris en 2004-2005, se trouve à nouveau interrompu.

La fonction de suivi environnementale des activités pétrolières va ainsi flotter un moment, partagée entre le ministère du pétrole, le Société des hydrocarbures du Tchad (SHT) et le ministère de l'environnement – chacun de ces ministères ayant des compétences en matière d'environnement et/ou de pétrole, mais aucune direction spécifiquement chargée du suivi de l'environnement pétrolier. Au cas par cas, les ministères seront sollicités pour gérer telle ou telle situation – comme lors de la première fuite survenue en août 2008 (*cf. infra*). Mais il est clair que la disparition du CTNSC manifeste une perte de capacité institutionnelle du gouvernement tchadien face aux enjeux environnementaux pétroliers. En avril 2009, après deux ans d'interruption, le CTNSC est ressuscité (SHT, 2009), avec seulement deux cadres – logés au ministère de l'environnement, les locaux de la CNPP et du CTNSC étant occupés par le CCSRP et la nouvelle société nationale, la SHT, créée en 2006 - et un budget très restreint, de l'ordre de 30 millions de Fcfa. Il joue un rôle de coordination en mobilisant des techniciens de différentes directions techniques en fonction des missions à remplir. Un budget 2011 beaucoup plus ambitieux – 600 millions de Fcfa

attribués par le gouvernement – semble témoigner d'un retour en grâce de l'institution : la réalisation du projet Rônier mené par la CNPC aurait fait prendre conscience aux dirigeants nationaux de l'importance de disposer d'un tel outil[77].

Le suivi externe du projet continue en partie d'être assuré. Certes, le Gic a achevé la mission qui lui avait été assignée – accompagner le projet 6 ans après la mise en service de l'oléoduc -, et a remis son rapport final en juin 2009[78]. Mais l'ECMG continue son travail de suivi, dans le cadre du prêt accordé par la SFI à l'État tchadien pour sa participation à la société de gestion de l'oléoduc, et constitue de ce fait un aiguillon pour ce dernier – dans la mesure où un avis de non-conformité serait susceptible d'interrompre la commercialisation du brut.

Du côté de la société civile, l'évolution du suivi environnemental est également ambivalente. On observe une baisse d'intérêt des organisations les plus médiatiques de la société civile internationale : alors que le chiffon rouge médiatique que constituait la Banque mondiale s'est effacé, d'autres sujets ont remplacé le projet tchadien sur le devant de la scène. Mais certaines organisations continuent de financer la société civile tchadienne engagée dans le plaidoyer ou le suivi, comme Oxfam, Swissaid, Cordaid, etc..

Du côté de la société civile tchadienne, le bilan est également mitigé. Si les réseaux et organisations impliqués dans le suivi pétrolier ont su s'inscrire dans la durée et acquérir une certaine compétence (CPPN, CPPL, Gramptc), leur efficacité dans le suivi environnemental est limitée par plusieurs contraintes. Alors qu'elles avaient moins de soutien international, certaines organisations tchadiennes ont perdu sinon de

[77] Entretien avec Mahamat Bechir, Secrétaire exécutif du CTNSC, Ndjaména, août 2010.

[78] Les rapports du Gic témoignent du sérieux de cet organisme, qui a su entretenir un dialogue équilibré avec tous les acteurs dans la durée. Il est d'autant plus regrettable que le site internet sur lesquels tous ses rapports étaient accessibles ait été fermé peu après l'arrêt de ses activités, en 2009.

la crédibilité du moins de l'indépendance en travaillant pour Exxon – dans le cadre de projets agricoles mis en œuvre dans le cadre des compensations. Il s'agit par exemple d'Assaild, d'Africare, de World Vision, voire de la GTZ[79]. De plus, le départ de la Banque mondiale, sur laquelle elles s'étaient beaucoup reposées au lieu de travailler à construire un dialogue avec l'État, les a fragilisées[80]. Enfin, la société civile tchadienne se révèle plus à son aise sur les questions de droits de l'homme ou de compensations que sur le suivi environnemental à proprement parler, pour lequel il leur manque des compétences techniques suffisamment pointues et des moyens (par exemple pour effectuer des contre mesures).

La crise entre la Banque mondiale et l'État tchadien a donc changé le contexte de la régulation environnementale au Tchad. Il en résulte un certain affaiblissement de la capacité de suivi de l'État, et une fragilisation des positions de la société civile. La régulation semble néanmoins rigoureusement assurée par l'opérateur lui-même, Exxon, sous le regard externe allégé mais professionnel de l'ECMG.

5.3.2 Industrie pétrolière et sous-développement : une cohabitation difficile malgré tout

5.3.2.1 La régulation environnementale de la première entreprise du monde face à l'évolution du projet

L'essentiel de la régulation environnementale repose donc sur Exxon. La première entreprise du monde suit les meilleures pratiques de la profession dans le domaine de l'éthique et de l'environnement ; les standards Exxon sont plus exigeants encore que

[79] Qui n'est certes pas une ONG, et dont l'implication dans ce type de programme surprend d'autant plus.

[80] Entretien avec Naji Nelembaye (CPPL, Moundou) et Soumaine Adour (Intermon Oxfam, Ndjaména), août 2010.

ceux de la Banque mondiale, ses statistiques de sécurité parmi les meilleures du monde pétrolier[81].

La régulation environnementale comprend l'environnement *stricto sensu* et la gestion des impacts socio-économiques[82]. Pour ce qui est du premier, Exxon au Tchad met en œuvre un système de gestion des déchets perfectionné, qui inclut la distribution aux « communautés »[83] de 3 à 4.000 tonnes par an de matériaux usagés (bois, métaux, etc.), ce qui avait correspondu à une revendication de celles-ci. La qualité de l'air est surveillée ; un processus de bitumage des principaux axes du projet entamé, en réponses aux problèmes de santé posés par la poussière. L'ambition d'Exxon est de limiter le torchage, qui a diminué nettement depuis 2008[84], à moins de 1 million de pieds cubics par jour. Les eaux de surface et souterraines sont surveillées par de nombreux puits test, et l'impact sur la nappe de l'activité serait faible. Le déversement de la vanne #3 est suivi ; des objectifs d'amélioration dans divers domaines sont proposés pour l'année à venir.

Dans le domaine socio-économique, 164 consultations publiques ont touché 9.400 participants en 2009. Depuis le début du projet, les compensations individuelles ont bénéficié à 10.000 personnes environ, réparties dans 314 villages, pour un montant de 7,4Mds de Fcfa. Depuis la fin de la construction en 2002, ce ne sont généralement que 30 à 50 villages par an qui sont concernés. Les ménages les plus impactés, qui ont du être réinstallés, ont bénéficié de formations en agriculture améliorée (156 en 2008 ; 70

[81] Entretien avec Scott Miller, directeur d'Exxon Chad, Ndjaména, juin 2010.

[82] Les éléments du passage suivant sont tirés d'une présentation faite par Exxon (Exxon, 2010).

[83] Je reprends ici le terme consacré par l'usage des entreprises pétrolières, au Tchad comme ailleurs, bien qu'il soit discutable – en Europe, parlerait-on de communautés ou de riverains, voire de citoyens ?

[84] Du fait des critiques répétées ? Parce que la production a diminué ? Du fait de nouvelles techniques d'utilisation du gaz à des fins énergétiques pour les besoins de la production ?

en 2009) ou dans d'autres domaines, et leur niveau de vie antérieur a été restauré dans près de neuf cas sur dix.

Comme souvent dans le monde extractif, le projet mis en œuvre entre 2004 et 2010 n'a pas correspondu exactement à ce qui était initialement prévu. Car pour maintenir la courbe de production souhaitée face à des caprices de la géologie, le consortium a du, d'une part, déployer un système de « réseau en étoile » (Maoundonodji, 2009 : 270) autour de Komé, à partir des champs satellites de Moundouli, Nya (2005-2006), M'Bikou, Belanga et Mangara, et d'autre part il a fallu densifier le réseau des puits au sein des trois champs principaux de Komé, Miandoum et Bolobo, où le nombre de puits est graduellement passé de 300 à 1.000.
L'exploitation de chaque nouveau champ s'est accompagnée d'une actualisation du PGE. Le projet a essayé de limiter au maximum les prises de terres – celles-ci sont à peu près stables depuis 2005 à un niveau 2.500ha, dont 1.000 pour des installations permanentes et 1.500ha d'occupations temporaires. 1.000ha restaurés ont été rendus aux « communautés » depuis 2005 (Exxon, 2010).

Une nouvelle approche des compensations a du être déployée pour gérer le problème nouveau posé par les villages enclavés au sein des installations, où une part significative des terres et des ménages étaient susceptibles d'être impactée. En 2006, une commission indépendante mandatée par la Banque mondiale et Exxon a fait un rapport sur les enjeux liés aux nouveaux besoins en terres du projet. Une enquête dans les 10 villages les plus touchés a couvert 3.000 ménages et cartographié 16.000 champs, indexés dans un Système d'information géographique (SIG) constituant comme un véritable embryon de cadastre du cœur de la zone pétrolière. L'enquête a surtout permis de découvrir que des paysans fraudaient avec le système de compensation. Elle révèle que 12% seulement des ménages seraient affectés, et 7% considérés comme en grave difficulté d'après les normes du PGE – selon lesquelles

chaque membre d'un ménage doit disposer d'1/3 d'ha -, même si nombre d'entre eux pouvaient déjà être considérés comme très vulnérables dès avant le projet.

En réponse à cette évaluation, le projet Lumap[85] est mis en place en 2007. Toute personne impactée deux fois est éligible à la réinstallation. On choisit de compenser terre contre terre, et non plus en argent, pour prendre en compte les réclamations de populations se retrouvant sans terres et sans ressources après avoir consommé leur compensation de manière improductive. Certaines personnes sont formées à cultiver dans des bas fonds, avec l'appui de l'ARC[86], de l'Itrad[87] et de l'ONDR[88] – ce qui constitue une révolution dans des savanes tchadiennes où jusqu'à récemment les terres inondables étaient peu mises en valeur (Magrin, 2001). D'autres sont formées en dehors de l'agriculture, si elles n'ont plus de terres et souhaitent changer d'activité. Ces 10 villages les plus affectés reçoivent une deuxième compensation communautaire – ce qui contredit quelque peu l'idée développée dans l'étude de 2006 selon laquelle les activités pétrolières n'ont pas de réel impact dans ces villages. Or, depuis le début du projet, l'ensemble des mesures mises semble impuissante à dissiper le désarroi qui règne dans la région pétrolière.

5.3.2.2 Problèmes pendants et désarroi croissant

Un certain nombre de problèmes alimentent des protestations constantes dans la zone pétrolière malgré les mesures mises en œuvre. Après 10 ans d'exploitation, ils témoignent selon nous des asymétries et contrastes difficilement évitables lors de l'implantation puis du face à face entre une industrie ultramoderne dépositaire d'un imaginaire très lourd de la puissance et de la richesse, qui transforme considérablement l'environnement de sociétés vulnérables.

---

[85] Land Use Mitigation Action Plan.

[86] Africa Rice Center.

[87] Institut tchadien de recherches agronomiques pour le développement.

[88] Office national du développement rural.

Ainsi, aux tensions nées de l'inflation (surtout au moment des travaux) et de l'emploi local (toujours insuffisant) s'ajoutent celles de la corruption – perçue par les chefs ou d'autres intermédiaires sur les compensations. Malgré les mesures par Exxon, elle s'avère difficile à éradiquer complètement dans un contexte où elle est très répandue. Les compensations soulèvent une foule de problèmes : en nature ou collectives, elles n'offrent pas assez de choix ; comme l'équipement fourni ne serait pas de bonne qualité, il n'est souvent ensuite guère utilisé. Une autre difficulté renvoie à la conception du foncier à l'œuvre dans les compensations : ce sont les droits d'usage au moment de l'enquête qui sont indemnisés, ce qui pose de fréquents conflits entre ayants droits et « propriétaires »[89]. En outre, dans des milieux caractérisés à la fois par la pauvreté et des sociétés égalitaires, Exxon n'a pas formé les gens à gérer des sommes d'argent aussi importantes que les compensations, ce qui fait que certains n'ont plus eu, très vite, ni terre ni argent après avoir été compensés. Les villageois se plaignent en outre de la pression sécuritaire – les gendarmes prétextant les vols et sabotage pour imposer à certains villages un quasi couvre-feu à 18h, comme à Ngaraba. Des réclamations n'auraient pas abouti.

Et, bien sûr, un certain nombre de cas de non-conformité, à la gravité variable, ont été constatés (voir les rapports du Gramptc, du Gic et de l'ECMG). Ils concernent les déchets, tantôt convoités et enterrés au grand dam des villageois (voitures, ordinateurs), tantôt dangereux (déchets toxiques brûlés dans les champs alors que les incinérateurs étaient tombés en panne, en 2010), tantôt la restauration des sols et des carrières (morts d'animaux, d'enfants), la pollution de l'eau.

A nouveau, malgré les mesures prises – incomparables, en 10 ans, avec celles observées par exemple dans le delta du Niger, qui porte les stigmates cumulées de

[89] Entretien avec Moustaphe Daoud et Essaïe Rockoulyo (Exxon), Doba, août 2010.

décennies de très faible régulation environnementale – toute discussion avec des villageois riverains des champs de pétrole débouche sur l'expression de leur déception et de leur désarroi. Les rêves soulevés par la Banque mondiale ou par les équipes d'Exxon sont interprétés en termes de mensonge : le vice-président de la Banque mondiale aurait dit aux villageois riverains qu'ils allaient voir une « deuxième Amérique »[90], Ellen Brown, l'anthropologue responsable des relations communautaires d'Exxon, n'aurait pas tenu toutes ses promesses – en matière d'amélioration de leur cadre de vie et des infrastructures dont leurs villages auraient du bénéficier.

L'observateur extérieur se voit condamné à observer des débats sans fin en contexte de forte asymétrie : souvent, par exemple, des villageois ou des cadres d'ONG se plaignent de la baisse de la production de mil – les épis en deviendraient plus petits -, et l'imputent à l'activité pétrolière. La baisse de la production céréalière a-t-elle des causes rationnellement imputables au projet (poussière, sismique, champs électriques, changements de la biodiversité…), ou traduit-elle seulement l'épuisement « normal » des terres, qui, comme ailleurs dans les savanes soudaniennes, sanctionne des systèmes de culture extensifs où la saturation foncière liée à la croissance démographique oblige à raccourcir les jachères ? En ce cas, le système pétrolier est-il en cause dans ces dynamiques foncières ? L'absence de capacité d'expertise en dehors d'Exxon – car ni l'État ni les ONG ne sont en mesure d'argumenter de façon précise sur ce type de sujet – ne favorise pas l'objectivation des cas.

Un bilan de la régulation environnementale du projet de Doba fait ainsi apparaître des pratiques professionnelles de l'opérateur, un suivi composite intermittent – du fait de la crise entre l'État tchadien et la Banque mondiale -, des asymétries persistantes et un sentiment de désarroi profond des habitants de la zone pétrolière. L'impression

[90] Entretien en forme de *focus group* avec des villegois de Ngalaba et Béro, août 2010.

fournie par une visite dans la zone pétrolière n'est pas très éloignée des conclusions d'une étude menée à la fin du chantier (Cogels, Koppert, 2004), selon laquelle on vit mieux matériellement à l'ombre des derricks, mais dans le désarroi[91].

5.3.3 Effets du cycle et potentiel de bifurcation

Il s'agit à présent d'envisager les deux ou trois premières phases du cycle pétrolier de Doba (chantier de construction ; début de la production ; milieu de la production et extension des champs) selon le modèle du cycle minier. D'après celui-ci (van Vliet, 1998 ; Magrin, van Vliet, 2005), la disposition à indemniser des entreprises et leur ouverture à la négociation diminue au fur et à mesure de l'avancement du cycle, alors que les impacts environnementaux d'installations vieillissantes deviennent de plus en plus visibles et que les rotations d'opérateurs ou de sous-traitants abaissent les standards. Parallèlement, les capacités de structuration des revendications de la société civile et des riverains augmentent. Le croisement des deux tendances aboutit à une hausse des tensions.

L'utilisation de ce modèle se heurte d'une part ici au caractère dynamique de l'exploitation : Exxon considère à juste titre que les impacts les plus importants ont eu lieu durant la phase de construction (2000-2003), suivies par des compensations proportionnelles. Mais la densification des champs depuis 2004 et la construction de champs satellites ont aussi prolongé la construction – le Lumap apparaissant alors comme une manifestation de la disposition initiale des entreprises à indemniser, les limites fournies par les moyens géomatiques de surveillance pouvant être interprétées comme des signes de fermeture liées à l'avancée du cycle.

[91] Des enquêtes ont été menés dans des villages touchés par les travaux et d'autres non affectés, avant et après le chantier. Elles révèlent que les indicateurs socioéconomiques sont plus élevés dans les premiers, mais que les conflits, tensions et symptômes de crise y sont aussi plus répandus.

L'ouverture à la négociation du consortium emprunte sans doute des formes différentes qu'au début du projet. En effet, si l'entreprise met en avant la poursuite des concertations communautaires, plusieurs de nos interlocuteurs[92] déplorent l'appauvrissement de la communication une fois la phase de production commencée – aux réunions régulières de jadis sont opposées des rencontres ponctuelles associées à des problèmes particuliers. Baisse de l'intérêt international et retrait de la Banque mondiale expliquent peut-être aussi que la communication soit désormais davantage orientée vers les « communautés » que vers la société civile et ses relais des autorités villageoises. Enfin, l'interdiction par le ministère de l'intérieur d'un atelier sur l'utilisation des 5% destinés à la région de production, qui devait se tenir les 22-25 mars 2010, semble également témoigner d'une fermeture de l'État, même si des interprétations politiques purement conjoncturelles ne sont pas à écarter.

En 2008, de premiers déversements d'hydrocarbures ont été enregistrés. Le 25 août, notamment, un déversement de 35 barils a été découvert entre les villages de Dobara et de Béto II, près de la mare de Thio (SHT, 2008 : 17). Au sein des ONG, on critique le dysfonctionnement du système de surveillance, dont on avait pourtant tant vanté la sophistication au moment des négociations initiales. Or, la fuite n'a pas eu lieu le long de l'oléoduc principal – effectivement équipé de systèmes de détection très sensibles - , mais de conduits secondaires – qui n'en sont pas équipés. Elle a été détectée par des équipes de paysans marcheurs recrutés par Exxon pour surveiller l'oléoduc au niveau du sol. En effet, les standards recommandent une surveillance aérienne et une ou deux inspections annuelles. Le recours aux marcheurs villageois permet de faire mieux, en repérant les arbres à racines profondes, les affaissements sur les points de passages de véhicules, ou encore les carrières improvisées par des villageois cherchant de l'argile – toutes anomalies que l'avion peine à détecter[93]. L'initiative, venue de la section

[92] Notamment le chef de canton de Béro et Nadji Nelembaye, du CPPL, rencontrés en août 2010.

[93] Entretien avec Théophile Pinabeï, Exxon HSE, 23 juin 2010.

camerounaise de l'oléoduc, emploie au Tchad une centaine de personnes – sur 8 à 10 sections. Elle permet, par des moyens d'apparence rudimentaire, d'élever le niveau de surveillance par rapport aux standards. Si l'existence d'une fuite traduit peut-être effectivement le vieillissement du matériel, la réponse d'Exxon – qui a mis en place un système innovant de surveillance, et des mesures de suivi du site de la vanne #3 pollué – ne semble pas traduire une baisse de la régulation environnementale.

L'avancement du cycle minier a néanmoins aussi permis des apprentissages multiformes, qui ne concernent pas seulement la capacité de structuration de revendications par les riverains des champs de pétrole. Ces apprentissages – individuels ou institutionnels – influencent le contexte dans lequel la CNPC s'installe au Tchad.

Ainsi, des cadres tchadiens se sont formés dans les métiers du pétrole depuis 10 ans, et notamment dans la régulation environnementale. Des personnels nationaux d'Encaca (passés auparavant par Exxon ou non) – une entreprise canadienne qui a mené d'intenses campagnes d'exploration entre 2000 et 2006, avant de revendre son permis à la CNPC en 2006 – travaillent parfois à présent pour la CNPC, comme consultants des études d'impact ou salariés du service HSE. Chez Exxon, le processus de tchadianisation des cadres est particulièrement avancé dans le domaine HSE. Au niveau de l'État, si la capacité institutionnelle du CTNSC doit encore être reconstituée, les expériences individuelles qui s'y sont accumulées sont parfois mises à contribution ailleurs, à travers des bureaux d'études, dont certains travaillent pour la CNPC. De même, les principales organisations de la société civile (CPPN, CPPL, Gramptc), malgré les difficultés évoquées ci-dessus, ont pu inscrire leur activité de suivi dans la durée et consolider leur expérience. L'amélioration de la qualité du dialogue avec l'État – manifesté par exemple par des missions communes sur le

terrain – montre qu'en l'absence de la Banque mondiale, de nouveaux types de relations se construisent.

5.4 Conclusions

Le projet pétrolier de Doba a nourri des débats importants et continus entre Banque mondiale, État, société civile et consortium, qui ont contribué à élever le niveau d'exigence de la régulation environnementale. La crise du système Banque mondiale intervenue en 2006 a principalement affecté la capacité de suivi environnemental des deux acteurs qu'elle avait le plus soutenu – l'État, et, dans de moindres proportions, la société civile. Mais cela n'a apparemment guère affecté le contenu de la régulation environnementale elle-même, qui reste largement tributaire de l'auto-responsabilité de l'opérateur Exxon. A terme, cette situation est porteuse de risque, ou en tout cas de tension.

En effet, malgré toutes les mesures d'accompagnement et de compensation mises en œuvre, les activités pétrolières semblent produire des effets socialement perturbateurs dans les quelques cantons les plus concernés. Le rejet de la greffe pétrolière par une partie des habitants de la région pose, à nouveau (*cf.* chapitre 4), le problème de la relation entre les normes légales – telles qu'elles sont suivies par l'opérateur – et les normes sociales – où s'enracine la légitimité.

Autour du projet de Doba, au-delà de la crise avec la Banque mondiale, des capacités nationales de régulation environnementale individuelles et institutionnelles se sont construites. Elles influencent aujourd'hui le contexte d'installation de la CNPC, aussi vrai que les déceptions des riverains du projet Doba n'empêchent pas ceux de Koud Alwa – le village le plus proche de la base de Rônier – d'espérer recevoir « autant que ceux de Doba ».

5.5 Bibliographie

AGIR ICI SURVIE (1999), *Projet pétrolier Tchad – Cameroun. Dés pipés sur le pipe-line*, Dossiers noirs de la politique africaine de la France n°13, Paris, L'Harmattan, 63p.

BAYART, J.F. (2006), « Comme vous en Afrique », ou l'hégémonie dans l'extraversion, préface à la nouvelle édition de *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard 1989 : III-LXVIII.

BEHRENDS, A. (2008), Fighting for oil when there is no oil yet : The Darfur-Chad border, *European Journal of Anthropology* 52 (2008) : 39-56.

CAMPBELL, B. (*ed.*) (2009), *Mining in Africa. Regulation and Development*, London, New York, PlutoPress, International Development Research Center, The Nordic Africa Institute, 276p.

CAPOCCIA G. and R.D. KELEMEN (2007), The Study of Critical Junctures : Theory, Narrative and Counterfactuals in Historical Institutionalism, *World Politics*, vol. 59, Number 3, April 2007 : 341-369.

DONNER, N. (2003) *« Chad Development Project ». Approche d'un projet pétrolier à l'heure du développement durable. Le projet Exxon Mobil au Tchad*, mémoire de maîtrise de géographie, université Joseph Fourier, Grenoble I, 166p.

EXXON (1999a), *Projet d'exportation tchadien. Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement*, version actualisée, Exxon, Dames & Moore, mai 1999.

EXXON (1999b), *Projet d'exportation tchadien. EIE. Document annexe. Volume 1. Description du projet. Mise hors service. Liste des études / rapports. Liste des consultants / experts*, Dames & Moore, 64p.

EXXON (2010), *PGE (Plan de gestion de l'environnement). Protection de l'environnement. Aspects socio-économiques*, Réunion avec le CPPL, 19 mai 2010, Moundou, présentation powerpoint (52 diapositives).

GIC (2009), *Groupe international consultatif. Projet d'exploitation pétrolière et d'oléoduc Tchad Cameroun*, rapport bilan, 61p.

GRAMPTC (2003), *Pollutions et situation des villages enclavés : les questions en suspens et défis à relever*, rapport de suivi n°3, Série Environnement et Sociétés, Ndjaména, 34p.

GRAMPTC (2004), *Situations de non-conformité sociale et environnementale. Phase de construction du projet d'exploitation tchadien*, rapport de recherches n°2, Série Environnement et Sociétés, Ndjaména, 75p.

GRAMPTC (2010), *Suivi des impacts socioéconomiques et environnementaux des activités extractives dans le bassin de Doba*, rapport de monitoring n°10, Série Environnement et Sociétés, Ndjaména, 37p.

ICG (INTERNATIONAL CRISIS GROUP) (2009), *Tchad, sortir du piège pétrolier*, Policy Briefing Afrique n°65, Nairobi/Bruxelles, 26 août 2009, 24p.

ICG (INTERNATIONAL CRISIS GROUP) (2010), Tchad. La victoire facile d'un État fragile contre les institutions internationales, Thierry Vircoulon, On the african peacebuilding agenda, 2 septembre 2010, 5p.

MAGRIN, G. (2001), *Le sud du Tchad en mutation. Des champs de coton aux sirènes de l'or noir*, Paris, Sépia-Cirad, 427p.

MAGRIN, G. (2003), *Les enjeux d'un enrichissement pétrolier en Afrique centrale. Le cas du Tchad*, Paris, Graphigéo n°22, coll. Mémoires et documents de l'UMR PRODIG, 93p.

MAGRIN, G. et G. VAN VLIET (2005), Greffe pétrolière et dynamiques territoriales : l'exemple de l'on shore tchadien, *Afrique contemporaine*, n°216 : 87-105.

MAGRIN, G. (2009), Pétrole et migrations : la ruée vers l'or (noir) du Tchad n'a pas eu lieu, TOURNEUX H. et N. WOÏN (dir.), *Migrations et mobilité dans le bassin du lac Tchad*, CD-Rom, IRD Éditions, colloques et séminaires (actes du colloque de Maroua, novembre 2005) : 315-335.

MAGRIN, G. (2010), Rentes, territoires et développement. Que tout change pour que rien ne change ?, POURTIER, R. (dir.), *1960-2010. Un demi-siècle de mutations africaines, BAGF*, 2010-1 : 56-68.

MAOUNDONODJI, G. (2009), *Les enjeux géopolitiques et géostratégiques de l'exploitation du pétrole au Tchad*, thèse de doctorat en sciences politiques et sociales, Université catholique de Louvain, janvier, 2009, 505p.

MASSUYEAU, B. et D. DORBEAU-FALCHIER (2005), Gouvernance pétrolière au Tchad : la loi de gestion des revenus pétroliers, *Afrique contemporaine* n°216, 2005-4 : 139-156.

PEGG, S. (2009), Chronicle of a death foretold : the collapse of the Chad-Cameroon Pipeline Project, *African Affairs* 108/432 : 311-320.

PETRY M. et N. BAMBE (2005), *Le pétrole du Tchad. Rêve ou cauchemar pour les populations ?*, Paris, Karthala (Brot für die Welt, Cordaid, Oxfam, Mesereor, Swissaid), 415p.

ROSSER, A. (2006), *The Political Economy of the Resource Curse : A Literature Survey*, IDS Working paper n°268, Centre for the Future State, 34p.

VAN VLIET, G. (1998), *Activités minières, barrages et problématique de négociation : hypothèses pour une réflexion*, diaporama (version française, anglaise, espagnole).

SHT (2008), Déversement de 35 barils de pétrole, *SHT Magazine* n°1, décembre 2008 : 17.

SHT (2009), Le CTNSC renaît de ses cendres, *SHT Magazine* n°3, juin 2009 : 19.

Illustrations photographiques

Planche 1 : Le milieu d'accueil du projet Rônier : un transect soudano-sahélien

Les rives du Chari à l'endroit de la traversée de l'oléoduc (Cliché : GM, avril 2009)

Savane arbustive (gommeraies d'Acacia seyal) près de Yarwa Baktaba (Cliché : GM, avril 2009)

Plaine inondable à berbéré non loin de Djermaya (Cliché : GM, avril 2009)

Planche 2 : Des populations riveraines encore peu organisées face aux enjeux pétroliers

Les prospections autour des champs de Rônier ont habitué les habitants aux activités pétrolières. Ici, un jeune riverain Peul des champs de Rônier arbore des bottes probablement en provenance d'Encana ou de la CNPC (Cliché : GM, avril 2009).

Mais l'asymétrie demeure forte entre des sociétés rurales sahéliennes et une grande entreprise pétrolière internationale. Ici, un villageois à côté de la première pierre de la raffinerie de Djermaya (Cliché : GM, novembre 2008)

d'autant que la société civile dans la zone riveraine du projet Rônier est encore peu structurée. Ici, panneau d'une des principales organisations, le Croscap de Bousso (Cliché : RD, juillet 2010)

Planche 3 : Une ouverture au dialogue de la CNPC à consolider

Réunion publique à Daradja Bousso dans le cadre de la préparation de l'EIE (Cliché : GM, avril 2009)

Pompe à bras financée par la CNPC au titre des compensations communautaires (Cliché : RD, août 2010)

Réunion d'échanges entre le service HSE CNPC Tchad et l'équipe de recherche (Cliché : RD, septembre 2010)

Planche 4 : Règles HSE strictes et réaction aux problèmes rencontrés

Limitation de vitesse pour éviter les accidents (Cliché : GM, avril 2009).

La gestion des carrières représente des enjeux particulièrement importants. Après des accidents, un système de gardiennage a été mis en place (Cliché : GM, avril 2009).

Planche 5 : Des impacts habituels pour un chantier de ce type mais qui nécessitent d'être gérés

La circulation des véhicules soulève de la poussière, effraie les animaux, risque de causer des accidents et endommage les pistes existantes (Cliché : RD, juillet 2010)

Les prises de terre pour l'oléoduc seront limitées, car l'emprise sera restituée aux usages antérieurs (agriculture, élevage) une fois le tuyau enterré. Ici, près du Chari (Cliché : RD, août 2010).

Mais les impacts fonciers seront plus sensibles aux deux extrémités du projet : dans la zone des puits de pétrole de Rönier et autour de la raffinerie de Djermaya - ici en construction (Cliché : RD, septembre 2010)

Planche 6 : Les résultats de recherche ont fait l'objet de discussions intenses

Atelier de restitution des résultats préliminaires le 11 septembre 2010 (Cliché GvV)

Atelier de restitution du rapport provisoire le 7 décembre 2010, en présence de membres du gouvernement, de représentants de la CNPC, de Exxon, des ONG et des media

(Cliché GvV)